

**A Dijon, le mardi 8 septembre 2020**

Monsieur MORELLI Laurent  
18, rue Haute de l'Eglise

21350 VITTEAUX

**SERVICE DAVA**

*Adresse physique:*

**3 avenue Alain Savary**

**21000 Dijon**

**Téléphone : 03 80 41 08 32**

**Mail : [dava@ac-dijon.fr](mailto:dava@ac-dijon.fr)**

Affaire suivie par :

Véronique MORELOT

Conseillère VAE

Tél : 03.80.41.08.32

[veronique.morelot@ac-dijon.fr](mailto:veronique.morelot@ac-dijon.fr)

SIRET :

182 100 263 00025

N° de déclaration d'existence:

26 21 03501 21

APE 8559A

Objet : Validation des Acquis de l'Expérience BREVET DE TECHNICIEN  
SUPERIEUR PROFESSIONS IMMOBILIERES (BTS)

Dossier n°: 4907

**Monsieur,**

Vous avez pris contact avec nos services, en vue de valider vos acquis de l'expérience.

Pour vous engager dans cette procédure, vous devez compléter la fiche de demande et la fiche descriptive d'activité ci-jointe.

A réception de ces documents, le DAVA vous fera parvenir les livrets 1 et 2.

Après dépôt du livret 1 la recevabilité de votre demande sera étudiée.

- Un accompagnement pour compléter le livret 2 vous est proposé (voir devis).
- Dans tous les cas, des frais liés aux procédures de validation seront facturés (voir devis).

Le financement peut être assuré par un organisme à définir selon votre situation.

Des réunions d'information sont organisées. Nous ne manquerons pas de vous inviter à y participer. Le D.A.V.A. (03.80.41.08.32) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**ATTENTION :**

Avant de signer un contrat d'accompagnement quel qu'il soit, vous devez vous assurer que le rectorat de l'académie de Dijon vous a notifié par écrit que votre demande de VAE est recevable, c'est-à-dire acceptée. Tout plagiat ou appropriation d'un dossier de VAE réalisé par quelqu'un d'autre constitue une fraude.

Le Directeur du DAVA

Jean-Pierre GILLARD